

## **Intervention de Nathalie GAMIOCHIPI**

### **Secrétaire Générale de la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale**

#### **Lors de la préparation de la mise en place du pacte de confiance**

#### **en présence d'Édouard COUTY**

**le 5 septembre 2012**

La Conférence sociale que la CGT a appréciée positivement a ouvert un espace pour le dialogue social. Nous considérons que la mission mise en place par la Ministre des affaires sociales et de la santé est la première étape de ce processus.

La CGT s'est largement exprimée sur l'impatience et les nombreuses attentes des salariés, notamment dans notre champ de la santé et de l'action sociale, du public comme du privé. En effet, les politiques destructrices du précédent gouvernement continuent à exercer leurs effets et les conditions de travail des salariés à se dégrader.

Pour la CGT, les grands axes de la mission doivent s'articuler autour des trois axes que constituent La l'emploi, les salaires et des conditions de travail. Les attentes des salariés sont très fortes sur ces questions et ils veulent que les promesses de changement se traduisent par des mesures concrètes qui améliorent leur quotidien.

Pour notre organisation, les mots ont un sens. Pacte et confiance sont des termes forts. Au-delà de cette ambition, notre conception du dialogue social repose avant tout sur la négociation dans le respect des organisations syndicales permettant de déboucher sur des accords concrets. Pour atteindre cet objectif, la confiance doit être partagée. Par contre, nous sommes plus interrogatif sur la notion de « pacte » qui pourrait figer le dialogue social qui pour nous ne peut être « scellé » mais qui relève d'un processus continu où il faut remettre en permanence l'ouvrage sur le métier. La CGT s'est toujours positionnée dans une démarche de contestation et de propositions qui est l'essence même de l'activité syndicale de représentation des salariés.

Depuis des années, notre revendication d'un grand plan emploi-formation est restée sans réponse. Nous souhaitons que ce chantier s'ouvre afin de répondre aux aspirations des professionnels et aux besoins des usagers.

Très vite des réponses doivent être apportées sur les points suivants dont la liste n'est pas exhaustive : revalorisation des catégories C, abrogation des ordres professionnels, revalorisation du point d'indice, reconnaissance des qualifications par des grilles rénovées (ce qui passe notamment par la réouverture du dossier de la catégorie A chez les infirmières), suppression du jour de carence, reconnaissance de la pénibilité qui ne peut être renvoyé au seul dossier retraite...

La deuxième urgence est de desserrer le carcan de la contrainte budgétaire qui nous est imposé pour opposer une fin de non-recevoir à nos revendications et à toute évolution positive allant dans le sens du progrès social

Nous tenons à rappeler que notre système de santé et de protection sociale est un des éléments constitutifs du « pacte social ». Ici pour nous le terme pacte prend tout son sens en termes de valeurs partagées intangibles.

Alors que le débat sur le PLFSS s'engage, il est évident pour la CGT qu'il est impossible que notre nouveau gouvernement poursuive la logique de son prédécesseur.

L'ONDAM doit évoluer de manière significative pour maintenir l'emploi, ce qui n'a pas été le cas ces dernières années. L'exemple emblématique est celui de l'AP-HP avec la suppression de 4000 emplois en 3 ans dont la moitié de personnels soignants. Cette hémorragie doit être stoppée. Nous savons que les premiers chiffres avancés - 2,7 % - ne permettront pas maintenir les moyens humains existants. Pour la CGT, la simple reconduction des moyens nécessite un minimum de 3,2 % d'augmentation. Pour la remise à niveau de notre système hospitalier, ce chiffre est de 8 %. Nous sommes conscients de la situation financière de notre pays, mais pour nous la seule marge de négociation se situe entre ces deux chiffres. L'hôpital est au bord de la rupture et un signe fort doit être donné pour montrer que la spirale régressive est stoppée et que l'objectif est bien de redonner à l'hôpital public toute sa place pour répondre aux besoins de la population.

Par ailleurs la question de l'endettement des hôpitaux, notamment les crédits dits « toxiques », nécessite une réponse urgente, notamment en terme de rachat de la dette par la future Banque publique d'investissement. De plus, pour les crédits de fonctionnement, les hôpitaux ne peuvent continuer à faire appel au marché bancaire mais doivent pouvoir s'adresser à une structure contrôlée par l'Etat.

Nous avons entendu le Président de la République lors de son discours au CESE il y a quelques semaines évoqué une nouvelle loi de santé publique. Nous nous sommes toujours opposés à la loi HPST et aujourd'hui de multiples voix s'élèvent pour la remettre en question. La Ministre des affaires sociales et de la santé est restée plus floue sur cette question. Un chantier doit s'ouvrir sur ce thème. La CGT souhaite prendre toute sa part à l'élaboration d'une nouvelle loi progressiste pour le développement de notre système de santé. Ce d'autant que l'ensemble du dispositif est largement critiqué, notamment par de multiples rapports du Parlement ou de structures d'inspection de l'Etat. Les ARS, instances autoritaires et antidémocratiques, ont imposé des restructurations faisant la part belle au secteur privé lucratif au détriment du secteur public ou privé à but non lucratif. Il en résulte une dégradation de l'offre et de l'accès aux soins, en contradiction avec le programme du Président de la République.

Ne pouvant être exhaustif, nous souhaitons tout de même dire quelques mots sur la question d'actualité des dépassements d'honoraires. La position de la CGT est claire : nous exigeons la suppression de tous les dépassements, tant en ville qu'à l'hôpital, ce qui implique la fin des autorisations d'activité privée qui ne doit pas être remplacée par des filières VIP.

Enfin et avant de conclure, nous souhaitons alerter fortement sur la situation des salariés relevant de la convention collective 51. Leur convention est dénoncée de manière unilatérale par les employeurs de la FEHAP. Nous demandons une intervention du ministère et de ne pas agréer l'éventuel avenant ou recommandation patronale proposée par la FEHAP.

En conclusion, nous ne pouvons éluder la question du traité européen imposant une soit disant « maîtrise des dépenses » dont la traduction est le démantèlement des services publics, notamment de santé, au profit des marchés. On sait que la traduction de la ratification d'un tel traité aura comme conséquence pour les salariés le gel des salaires, la réduction des effectifs, etc. Il serait incohérent d'afficher d'un côté un « pacte de confiance pour l'hôpital » et de l'autre faire le choix de la ratification d'un traité antinomique.

Pour la CGT la santé n'est pas un bien marchand et l'hôpital n'est pas une entreprise.